

POSTE DE TUTRICE OU TUTEUR DE VIE COLLECTIVE
SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



EMPLOYEUR : SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT DE LA DSDEN DES COTES D'ARMOR

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : LYCEE POMMERIT (PROCHE GUINGAMP, LANNION, TREGUIER)

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : encadrement des séjours de cohésion 2023

L'édition 2023 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours. L'encadrement de ces volontaires nécessite **une bonne connaissance des spécificités de ce public 15-17 ans.**

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 20 jours sur les missions suivantes :

- Préparation avec formation en amont : 5 Jours
- Préparation du centre/convoyage : 1 jour
- Durée du séjour : 13 jours
- Rangement du centre/convoyage : 1 jour

séjour de juin 2023	Séjour de juillet 2023
<ul style="list-style-type: none">❖ Préparation du 4 au 8 juin❖ Séjour du 11 au 23 juin❖ Convoyages aller-retour : 10 et 24 juin	<ul style="list-style-type: none">❖ Préparation du 27 juin au 1^{er} juillet❖ Séjour du 4 au 16 juillet❖ Convoyages aller-retour : 3 et 17 juillet

Les 4 jours de repos compensateur sont rémunérés et pris pendant (2 jours) et à la fin de chaque séjour (2 jours).

POSSIBILITE DE CANDIDATER POUR UNE SEULE OU PLUSIEURS SESSIONS.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : Tutrice ou tuteur de vie collective pour « volontaires à besoins éducatifs particuliers »

NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER : Aucune en particulier, l'encadrement est transversal

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Astreinte de nuit, logement sur site (hébergement et pension complète inclus) et Port obligatoire d'une tenue

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

Le SNU est un dispositif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes volontaires, âgés entre 15 et 17 ans Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s'articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général) :

- Un séjour de cohésion de 2 semaines, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels ;
- Une mission d'intérêt général de 84 h, visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes;
- Une phase d'engagement volontaire facultative d'au moins 3 mois

DESRIPTIF DE LA STRUCTURE : Le centre peut accueillir de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 4 maisonnées accueillant 14 volontaires chacune.

L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :

- une équipe de direction : **un chef de centre**, un ou deux adjoints au chef de centre ;
- **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres)
- des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Le tuteur « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l'inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne. Il n'est pas en responsabilité d'un groupe, il est aux côtés des tuteurs de maisonnées et agit sous l'autorité du chef de centre.

Il assure les missions suivantes (selon le profil des jeunes accueillis et les compétences déjà présentes) :

1. Pour favoriser le vivre ensemble et l'inclusion de tous les jeunes volontaires

- Il coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l'organisation des conseils de maisonnée et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
- Il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
- Il favorise les comportements écoresponsables et accompagne les projets des jeunes volontaires particulièrement autour de l'écologie et de l'inclusion
- Dès le début du séjour, il repère les situations problématiques et sous l'autorité du chef de centre, s'assure de leur prise en charge. Pour cela, un lien peut être assuré avec le cadre santé et l'équipe de direction ;
- Il rend compte des situations des jeunes en difficulté d'adaptation aux règles collectives du séjour ;
- Il assure un rôle d'écoute et vient en appui au cadre santé, au chef de centre et à ses adjoints ;

2. Comme l'ensemble des tuteurs, il doit :

- Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
- Gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
- Veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter strictement les mesures de sécurité ;

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE**QUALIFICATIONS**

- Etre titulaire du BAFA au minimum (ou d'un diplôme figurant dans la liste de l'arrêté du 9 février 2007 (titres et diplômes permettant d'exercer en ACM) avec un approfondissement portant sur le handicap
- Etre titulaire de l'attestation de formation PSC1 ou équivalent

CONNAISSANCES :

- Psychologie de l'enfant ;
- Identification des risques psycho-sociaux ;
- Sécurité physique et morale des mineurs.

COMPETENCES :

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
- Capacité d'écoute et réactivité ;
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes ;
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation ou à besoins particuliers.

REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI: en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

Contrat d'engagement éducatif sur la base de 68.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).> **env. 1600 € brut**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

CANDIDATURE A ENVOYER DES QUE POSSIBLE à :

Nicolas DUFOUIL, référent départemental SNU au 07 86 35 23 59 – ce.sdjes22-snu@ac-rennes.fr
Christophe RICHARD, chef du SDJES au 02 96 75 90 55 – ce.sdjes22-snu@ac-rennes.fr